

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25015949



20 JAN. 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0403 976 987**

Nom

(en entier) : **A. et F. Ribauville et compagnie, Transports et Matériaux**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Ramioul 12 4400 Flémalle**

Objet de l'acte : Transfert parts - nominations

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le 05/07/2024 s'est tenue, à 18h00, au siège social Chaussée de Ramioul 12 à 4400 Flémalle l'Assemblée générale Extraordinaire de la SRL A. & F. Ribauville & Cie, après convocation de tous les actionnaires, ceux-ci ayant préalablement reçu l'ordre du jour.

Tous les actionnaires sont présents, à savoir :

-Monsieur Christian RIBAUVILLE N.N. 57.08.15-211.10, titulaire de 502 actions

-Monsieur Jean-Pierre RIBAUVILLE N.N. 59.05.26-221-79, titulaire de 125 actions

-Monsieur Jean-François RIBAUVILLE N.N. 63.01.04-213.27, titulaire de 125 actions

La totalité des actions étant représentées, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Messieurs Florian Ribauville et Valentin Ribauville sont invités à assister à cette assemblée étant concernés par les décisions qui seront prises.

Ordre du jour.

-Transfert de parts.

-Nomination de deux nouveaux administrateurs.

Monsieur Christian Ribauville officiera en tant que président de séance, Monsieur Georges Ribauville se chargeant du secrétariat.

Monsieur Christian Ribauville ouvre la séance et précise l'objet de cette assemblée générale extraordinaire, à savoir que ses fils Florian et Valentin Ribauville voudraient détenir un certain nombre d'actions de la société A. & F. RIBAUVILLE SRL et également devenir administrateurs, ces propositions doivent être acceptées ou non. Les deux points figurant à l'ordre du jour sont débattus, chacun donnant son point de vue. Après avis de tous, la valorisation de chaque action est définie et est fixée à 91,07 € (fonds propres au 31/12/2023 divisés par le 752).

Résolutions.

-Transfert de parts :

Jean-Pierre Ribauville cède 10 actions à Florian Ribauville N.N. 95.11.22-493.46 pour un montant de 910,70 € et Monsieur Jean-François Ribauville cède 10 actions à Valentin RIBAUVILLE N.N. 93.08.01-289.41 pour un montant de 910,70 €.

Ces modifications sont transcrites ce jour au Registre des actionnaires.

-Désignation de deux nouveaux administrateurs :

Monsieur Florian Ribauville devient administrateur à dater de ce jour, ses prestations seront rémunérées.

Monsieur Valentin Ribauville devient administrateur à dater de ce jour, ses prestations ne seront pas rémunérées pour l'instant.

Toutes ces décisions sont prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45 après signature de chacune des personnes concernées.

Christian RIBAUVILLE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).